

Conférence des parties prenantes

Coopération scientifique et technologique entre l'Afrique et l'Europe : État des lieux et objectifs

10 et 11 novembre 2009, Mombasa, Kenya

Rapport de synthèse et recommandations

Le projet CAAST-Net est soutenu par le septième programme-cadre de recherche et de développement technologique de la Commission européenne (7ème PC)







Résumé et commentaires

Les parties prenantes africaines et européennes représentant les communautés scientifiques et de politique scientifique se sont réunis afin d'échanger leurs expériences et points de vue sur l'état actuel de la coopération scientifique et technologique entre l'Europe et l'Afrique et pour tirer des conclusions en vue de préparer un meilleur terrain pour cette coopération dans l'avenir. Ils ont abordé le rôle que doivent jouer la science et la technologie afin de promouvoir le développement socio-économique et apporter des solutions aux défis actuels. L'objectif était d'améliorer la coopération scientifique et technologique birégionale en examinant la nature et le rôle du processus de coopération.

Il est prévu que les principales conclusions et recommandations issues de la conférence soient examinées et reprises dans le cadre des dialogues de coopération actuels, tels que celui ayant lieu dans le cadre du 8ème partenariat stratégique Afrique-UE pour la science, la société d'information et l'espace. Elles s'adressent donc à tous les parties prenantes d'Afrique et d'Europe impliqués dans la coopération scientifique et technologique birégionale et dans le développement à tous les niveaux, ainsi qu'aux communautés scientifiques des deux régions.

Principales conclusions de la conférence :

- 1. Les stratégies en matière de science et de technologie doivent être améliorées grâce à un partenariat équilibré entre les parties prenantes, la communauté scientifique, le secteur privé et la société civile. L'élaboration de mesures et de moyens de mise en œuvre efficaces dans chaque domaine est nécessaire pour garantir cohérence et synergie entre les divers secteurs stratégiques. Il est nécessaire d'intégrer les cadres d'orientation scientifique et technologique dans des stratégies de développement nationales ou régionales de plus grand envergure.
- 2. En ce qui concerne les résultats de la mise en œuvre de la stratégie Afrique-UE, il a été jugé nécessaire de renforcer les activités communes. Les participants ont proposé que les États membres de chaque région participent plus activement au processus de planification et de mise en œuvre afin d'intégrer le secteur privé et d'autres parties prenantes non gouvernementales pertinents dans leurs plans de préfinancement (commun) et de mise en œuvre.
- 3. Il est nécessaire de fournir une valeur ajoutée aux formats de dialogue birégionaux existants en établissant une nouvelle plateforme de dialogue stratégique de haut niveau entre les parties prenantes européens et africains, qui repose sur la participation systématique des États membres des deux régions. Les objectifs finaux visent à augmenter la compréhension mutuelle, à améliorer l'apprentissage stratégique commun et à favoriser davantage la coordination transnationale ou birégionale des mesures de mise en œuvre.
- 4. La science et la technologie étant considérées comme une condition préalable essentielle aux sociétés basées sur les connaissances, la nécessité de développer davantage les capacités scientifiques et technologiques a été soulignée. L'accent a été mis sur la création d'une infrastructure de communication électronique, sur l'infrastructure scientifique et technologique régionale, sur la formation et l'évo-

- lution de la carrière des jeunes scientifiques et des femmes, ainsi que sur la sollicitation de la diaspora scientifique.
- 5. À l'égard des opportunités de coopération résultant du programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'Union européenne, les participants sont d'avis que la participation africaine pourrait être renforcée. Une attention particulière devrait d'abord être portée à une diffusion plus large des informations. À cet égard, la valeur de la création d'un réseau africain de points nationaux d'informations/de contacts a été soulignée. Ensuite, il s'avère nécessaire de poursuivre les « appels de coopération avec l'Afrique » dans le cadre des programmes de travail annuels du programme-cadre de l'Union européenne qui abordent les priorités de recherche en Afrique. Enfin, l'accent doit être mis sur l'optimisation des relations bilatérales entre les pays africains et européens en vue de créer des partenariats de recherche au sein du programme-cadre de l'Union européenne.
- 6. Il est nécessaire de développer de manière stratégique les programmes de coopération bilatérale en tenant compte de la responsabilité commune et des avantages mutuels. L'élaboration d'un cadre juridique favorable et la mise en place de moyens de cofinancement doivent être pris en considération. Une attention particulière doit être portée à la coordination multilatérale des programmes de coordination bilatérale existants, selon la géométrie variable des pays européens intéressés, afin de regrouper les activités et les ressources.
- 7. Il est nécessaire d'éveiller davantage les consciences dans les communautés scientifique et politique sur la synergie essentielle entre l'investissement dans la recherche scientifique d'une part, et la durabilité de la croissance économique et de la protection sociale, d'autre part. Il est nécessaire de mettre en application la diffusion et l'utilisation des résultats de recherche afin de mettre en œuvre les stratégies de développement nationales/régionales. Il est recommandé de renforcer le dialogue entre les responsables politiques, les praticiens et les chercheurs et d'élargir le débat public sur l'impact de la science dans la société.

Rapport de synthèse et recommandations

Aujourd'hui, la coopération scientifique et technologique entre l'Europe et l'Afrique jouit d'un intérêt politique sans précédent. La stratégie commune UE-Afrique convenue à Lisbonne en décembre 2007 et le 8ème partenariat stratégique Afrique-UE pour la science, la société d'information et l'espace, faisant partie du plan d'action de la stratégie commune UE-Afrique, forment un cadre politique au niveau des deux communautés en vue d'améliorer la coopération scientifique et technologique birégionale. Celle-ci repose sur l'augmentation des capacités scientifiques africaines et sur la reconnaissance du rôle essentiel joué par la science et la technologie dans l'accélération de la croissance économique, la lutte contre les maladies et l'aide à la transformation socioéconomique. En outre, la coopération birégionale en matière de développement scientifique et technologique est considérée comme un outil de poids pour relever les nouveaux défis mondiaux, notamment l'utilisation de la science en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement définis par les Nations Unies.

Dans ce contexte, un dialogue entre les parties prenantes africaines et européennes représentant les communautés scientifique et de science politique est important, non seulement pour élaborer une vision commune, mais aussi pour associer la coopération scientifique et technologique à la coopération politique, économique et de développement. Ainsi, la diffusion et la reprise des résultats de la recherche soutiendront la croissance économique, le développement social et la reconnaissance de la preuve scientifique dans d'autres domaines de politique, et garantiront que les mesures politiques continueront à répondre aux besoins de coopération en constante évolution.

Afin d'encourager le partenariat scientifique et technologique birégional, un consortium représentant les autorités scientifiques et technologiques nationales de 16 pays européens et d'Afrique sub-saharienne a été formé en 2008 pour lancer le Réseau pour la coordination et la promotion de la coopération entre l'Afrique sub-saharienne et l'Union européenne en science et technologie (INCO-NET CAAST-Net). Cette initiative

est financée dans le cadre du 7ème programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'Union européenne (FP7). L'une de ses principales activités est de fournir une plateforme pour les processus de dialogue birégional afin d'encourager la coopération birégionale en matière de science, technologie et développement.

Pour favoriser le dialogue birégional, une conférence s'est tenue à Mombasa, Kenya, afin de mettre à disposition des scientifiques et responsables politiques africains et européens un forum de partage d'expériences et d'opinions sur l'état actuel de la coopération scientifique et technologique. Elle visait également à tirer des conclusions en vue de préparer un meilleur terrain pour les coopérations à venir respectant les principes de propriété commune, de partage des responsabilités et d'avantages mutuels.

La coopération scientifique et technologique entre l'Afrique et l'Europe s'étend sur une vaste palette de disciplines thématiques et est soutenue par divers moyens de financement. Conformément à l'objectif de la conférence, la nature et le rôle des processus de coopération ont été examinés, une attention particulière ayant été portée sur trois configurations spécifiques : le programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'Union européenne, les moyens de mise en œuvre des accords bilatéraux et les outils récemment dédiés à la coopération en matière de développement.

Conclusions de la conférence :

Amélioration des stratégies en matière de science et de technologie et des mesures de mise en œuvre

Garantir la cohérence des stratégies

1. L'importance du rôle de la science et de la technologie et les avantages d'un partenariat entre l'Europe et l'Afrique ont été soulignés en tenant compte des défis actuels des deux régions. Ces défis sont pris en compte dans des stratégies de développement nationales et continentales telles que le Plan d'action consolidé de l'Afrique pour la science et la technologie et la Stratégie de Lisbonne de l'Union européenne, et grâce à des mesures politiques prises pour lutter contre des problèmes mondiaux tels que le changement climatique, la gestion de l'eau, l'approvisionnement énergétique durable, la sécurité alimentaire et la santé.

À cet égard, il a été souligné que les responsables politiques européens et africains doivent considérer tout d'abord la mise en œuvre, puis dans un deuxième temps, l'amélioration de la stratégie commune UE-Afrique, ainsi que le 8ème partenariat stratégique Afrique-UE pour la science, la société d'information et l'espace, comme un cadre significatif pour renforcer l'impact et l'efficacité des actions politiques de chacun relatives à des domaines d'intérêt commun.

2. Les participants sont unanimes sur l'avis que des cadres d'orientation scientifique et technologique nationaux renforcés, comprenant la fixation de stratégies et de priorités nationales, élaborés par des institutions politiques responsables et efficaces (comme les ministères de la science de chaque pays et leurs autorités de mise en œuvre) disposant des moyens de mise en œuvre appropriés, revêtent une importance capitale. Sur ce point, les efforts précédents et actuels des gouvernements et parlements d'Europe et d'Afrique, déployés pour mettre en place ces cadres d'orientation, ont été reconnus. Il a été souligné que ces cadres d'orientation doivent être développés dans un partenariat équilibré entre les parties prenantes politiques, la communauté scientifique, le secteur privé et la société civile.

Ces cadres d'orientation doivent être inclus dans des stratégies de développement nationales (ou régionales) pour encourager la cohérence politique intersectorielle et les mesures politiques visant à mobiliser les capacités intellectuelles afin de participer à la croissance économique et répondre aux exigences sociales.

Les participants ont tous reconnu que la mise en œuvre des cadres d'orientation nationaux doit d'abord reposer sur les ressources nationales et les avantages comparatifs avant de tenir compte des avantages de la coopération régionale, ainsi que des contributions apportées à celle-ci. À cet égard, l'augmentation des investissements nationaux dans le secteur de la science et de la technologie, par exemple grâce à des programmes nationaux de financement compétitifs, mis en œuvre conformément aux standards internationaux, en toute transparence et efficacité, sur la base de processus solides d'évaluation par des pairs, a été jugée particulièrement importante. L'impor-

tance d'attirer des investissements dans le secteur de la science et de la technologie, issus des moyens de coopération économique et de développement, tels que les fonds structurels (dans le cas de l'UE) et les fonds de développement (dans le cas de l'Union Africaine, UA) pour soutenir le budget du secteur de la science et de la technologie, a également été soulignée.

Afin de favoriser l'acceptation d'investissements nationaux dans le secteur de la science et de la technologie, il est nécessaire de prendre des mesures spécifiques pour mieux informer sur le rôle de la science dans la société et sur les avantages que peut tirer la société des investissements nationaux dans ce secteur et ce, à deux niveaux : les responsables politiques et les sociétés civiles.

L'accent a été mis sur le **rôle des parlements nationaux** dans l'aide au développement de stratégies scientifiques et technologiques et dans l'allocation du budget approprié. Eu égard à l'Afrique, le rôle du parlement panafricain, ainsi que celui des commissions parlementaires de la science et de la technologie présentes dans certains pays africains ont été abordés.

Les stratégies scientifiques et technologiques nationales doivent inclure la coopération régionale et internationale. Il est nécessaire d'accorder une importance particulière aux approches de coopération régionale étant donné qu'elles permettent d'aborder des questions d'intérêt régional commun et qu'elles visent à regrouper les infrastructures et les ressources. Cela permettrait en outre de raviver l'intérêt des partenaires et investisseurs internationaux pour la communauté scientifique régionale.

Afin d'encourager l'élaboration de politiques et de développer un intérêt commun, une formation stratégique commune et des mesures dédiées relatives à la création de capacités en matière de développement et de mise en œuvre des stratégies scientifique et technologique dans le cadre de la coopération birégionale ou bilatérale entre les États membres de l'UE et l'Union africaine seront peutêtre envisagées. Les initiatives communes continuent telles que celles établies entre l'Union africaine et l'UNESCO ou la CEA doivent être complétées ou renforcées. En termes de mesures autres que l'apprentissage stratégique commun, des programmes internationaux d'échange de personnel et des concepts de jumelage spécifiques entre les ministères de la Science des pays européens et africains sont vivement recommandés.

La stratégie commune UE-Afrique

Mettre en application

3. Les résultats des deux premières années de la Stratégie commune UE-Afrique et de son 8ème partenariat stratégique pour la science, la société d'information et l'espace ont été mis en évidence. Le Livre des projets phares, ainsi que deux projets à courte échéance : le projet sur les bourses africaines de recherche (African Research Grants) et le projet de recherche sur la gestion de l'eau et la sécurité alimentaire (Water Management and Food Security) ont été cités. Les prix scientifiques de l'Union africaine ont également été cités comme un outil contribuant spécifiquement à la popularisation de la science en Afrique. Les participants ont mentionné des activités communes spécifiques en matière de développement des capacités dans le secteur de l'innovation en Afrique à l'attention des institutions publiques ou privées utilisant la recherche, telles que les centres de recherche appliquée ou de transfert de technologies et les petites entreprises innovantes. Ils ont également reconnu que la Commission européenne a récemment lancé un appel au 7ème programme-cadre pour l'Afrique couvrant plusieurs sujets relatifs à la coopération scientifique et technologique et contribuant également à l'un des deux projets à courte échéance. Pour le moment, les principaux moyens de financement du 8ème partenariat sont le Fonds européen de développement et le programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'UE.

Néanmoins, un passage à la deuxième étape de la mise en œuvre de ce partenariat semble possible début 2011, suite à l'évaluation actuelle à mi-parcours. À cet égard, la conférence a émis les recommandations suivantes :

- affiner les priorités stratégiques grâce à des mesures d'intérêt commun reposant sur les atouts et les avantages comparatifs de chacune des deux régions;
- faire participer activement les États membres des deux régions au processus de planification et de mise en œuvre visant à fonder une réelle propriété commune;
- développer des programmes adéquats pour intégrer le secteur privé et d'autres parties prenantes non gouvernementales importants à la mise en œuvre du partenariat et
- encourager des programmes de (co)financement basés sur des objectifs clairs et des structures de gestion allégées mais efficaces et permettant la mise en œuvre de programmes nationaux ou bilatéraux des États membres.



Une nouvelle forme de dialogue stratégique

Éveiller l'intérêt commun et permettre la création d'un agenda commun

- 4. Les participants étaient unanimes sur le potentiel d'un nouveau dialogue stratégique de haut niveau entre les parties prenantes européennes et africaines reposant sur la participation systématique des États membres des deux régions. Les objectifs finaux visent à augmenter la compréhension mutuelle, à améliorer l'apprentissage stratégique commun et à favoriser davantage la coordination transnationale ou birégionale des mesures de mise en œuvre grâce à des plans d'action communs. Ce dialogue stratégique pourrait comprendre les sujets suivants :
- échange sur les objectifs stratégiques, les mesures politiques nationales et le développement respectif de point de vue communs;
- consensus reposant sur un cadre optimal de coopération scientifique et technologique couvrant, entre autres, les questions telles que la gestion de la propriété intellectuelle ou les questions éthiques;
- développement des capacités humaines et mobilité des cerveaux;

- coordination stratégique intersectorielle, notamment entre les stratégies de développement nationales/ régionales relatives à la science et à la technologie.
 - La grande diversité des dialogues stratégiques en place au niveau bilatéral et communautaire (UE/UA) a été reconnue. Par principe, les formes de dialogue existantes viendront compléter les nouvelles formes ; les duplications doivent être évitées.

La participation des communautés économiques régionales à ce dialogue doit être renforcée afin de défendre plus efficacement l'intérêt régional spécifique.

Sur l'exemple d'autres thèmes INCO-NET, les acteurs institutionnels de cette nouvelle forme de dialogue stratégique pourraient utiliser le projet CAAST-Net, susceptible de fournir des résultats analytiques, ainsi que des services organisationnels.

Augmentation du potentiel scientifique et technologique

- 5. Une attention particulière doit être portée à la mise en place d'une infrastructure de communication électronique adaptée afin de surmonter la fracture numérique et de permettre l'intégration virtuelle complète des universités, centres de recherche et autres institutions scientifiques et technologiques dans les réseaux scientifiques régionaux et mondiaux. Cette infrastructure étant considérée comme une condition préalable de poids, il est nécessaire d'y accorder la plus haute attention politique.
- 6. En ce qui concerne l'infrastructure scientifique et technologique, la valeur d'une infrastructure scientifique et technologique régionale a été soulignée afin d'accroître l'impact et l'efficacité des investissements nationaux et internationaux.
- 7. Dans le but d'accroître l'impact de la coopération scientifique et technologique et de contribuer au renforcement de la base scientifique, il est nécessaire d'intégrer aux mesures de coopération des éléments de formation comprenant des compétences de gestion en matière scientifique et technologique, ainsi que des scénarios d'évolution

- de la carrière de jeunes scientifiques. Il a également été recommandé de mettre l'accent sur les réseaux des universités, des institutions scientifiques et technologiques non universitaires et du secteur privé lors de projets de collaboration. Sur cette base, les coopérations existantes peuvent être étendues à d'autres partenaires appropriés dans les deux régions.
- 8. La diaspora scientifique doit être sollicitée dans la mesure du possible. D'une part, des programmes spéciaux pourront être développés pour réintégrer les scientifiques expérimentés ayant quitté leur pays d'origine. D'autre part, ces scientifiques doivent être considérés comme des éléments précieux pour la mise en réseau internationale et l'amélioration de la coopération avec les principales institutions situées à l'étranger. Les bases de données nationales de scientifiques installés à l'étranger constituent une condition préalable essentielle.





Le programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'UE

Renforcer la participation africaine

- 9. La conférence a mis en évidence les opportunités que constituent pour les deux régions la participation des institutions africaines au programme-cadre de l'UE: le partage des connaissances et des ressources, ainsi que la mise en réseau des principales institutions et l'établissement de partenariats entre elles.
- 10. Cependant, la conférence a attiré l'attention sur plusieurs préoccupations qui, pour certaines, peuvent représenter des défis quant à la participation potentielle des chercheurs africains, par exemple :
 - retard dans la fourniture des informations dans le cadre d'appels à propositions et de procédures de demande;

- connaissances limitées sur les services fournis par les points nationaux d'informations ou de contacts;
- limitations au niveau de la mise en réseau avec des partenaires européens potentiels;
- financement national limité en complément du financement de l'UE;
- non-admissibilité au financement (au-delà des objectifs scientifiques spécifiques du projet) en termes de respect des besoins basiques de développement des capacités, tels que le matériel, en vue de renforcer les capacités des partenaires africains;

- complexité des mesures européennes, ainsi que de leurs règles et règlements administratifs;
- retards de paiement de tranches successives par la Commission européenne dans le cadre d'un projet approuvé, très néfastes pour les institutions dont les ressources personnelles sont insuffisantes.

Pour relever ces défis, il a été recommandé :

- d'améliorer la diffusion des informations et des conseils grâce à l'établissement de points d'informations efficaces au sein des institutions scientifiques et technologiques ou la nomination officielle de points d'informations ou de contacts nationaux par les gouvernements africains;
- de prévoir des contributions spécifiques de la Commission de l'Union africaine dans le domaine de la diffusion des informations;
- de mieux coordonner les journées d'information en Afrique ou les activités de développement des capacités pour les points d'informations ou de contacts africains soutenus dans le cadre de divers projets financés par la Commission européenne; et d'augmenter la transparence de ces activités;

- de prévoir régulièrement des appels spécifiques à la coopération avec l'Afrique dans le cadre des programmes de travail annuels du programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'UE;
- de déterminer régulièrement les priorités de recherche africaines pouvant être prise en compte dans la définition des appels à la coopération;
- de déterminer les possibilités de mise en place d'un « incubateur de propositions » dans le cadre duquel les notes conceptuelles prometteuses bénéficient d'un soutien ciblé;
- d'optimiser les relations bilatérales entre les pays africains et européens afin de créer des partenariats de recherche pour une participation commune au programme-cadre de recherche, de développement technologique et de démonstration de l'UE.





Coordination des efforts dans des géométries variables

Améliorer les activités bilatérales entre les pays européens et africains

- 11. Les participants ont été unanimes sur le fait que la coopération bilatérale constitue un cadre important et efficace pour l'amélioration de la coopération scientifique et technologique entre l'Europe et l'Afrique. À cet égard, il a été recommandé que les parties prenantes renforcent les programmes de coopération bilatérale de manière stratégique en termes de partage des responsabilités et d'avantages mutuels.
- 12. Afin de renforcer les relations bilatérales entre des pays européens et africains individuels, il a été proposé que les États membres collaborent pour définir et développer des stratégies de coopération bilatérale. En ce qui concerne le développement des stratégies de coopération, les participants ont considéré les objectifs suivants :

- établir des programmes de cofinancement ;
- créer un cadre juridique favorable pour la coopération scientifique et technologique à l'aide d'accords bilatéraux régissant des questions telles que la délivrance de visas, la gestion de la propriété intellectuelle, les frais de douane pour le matériel scientifique, le transfert du matériel scientifique, ainsi que l'accès aux infrastructures et sites de recherche biologiques et géologiques;
- porter une attention spécifique à la coordination des programmes de coopération bilatérale existants selon la géométrie variable des pays partenaires intéressés afin d'accroître son impact en regroupant les activités et les ressources.

Utilisation du potentiel scientifique et technologique

Mettre en application des programmes de développement nationaux

13. Il est nécessaire d'éveiller davantage les consciences dans les communautés scientifique et politique sur la synergie essentielle entre l'investissement dans la recherche scientifique d'une part, et la durabilité de la croissance économique et de la protection sociale, d'autre part. À cet égard, l'accent a été mis sur les investissements dans la science et la technologie dans le but principal d'appliquer les programmes de développement nationaux/régionaux via des mesures politiques appropriées dans le domaine de la science et de la technologie.

Les participants ont indiqué aux détenteurs des programmes africains et européens (y compris les institutions de financement nationales, ainsi que la Commission européenne et la Commission de l'Union africaine) que le fait d'éveiller les consciences dans la communauté scientifique en mettant au point des mesures d'incitation afin d'améliorer la diffusion des informations et de l'intégrer entièrement aux propositions de projets de recherche permettait de garantir que les décisions de financement ne reposent pas seulement sur le mérite scientifique, mais aussi sur leur application potentielle et sur l'adéquation des mesures proposées afin de s'assurer de leur application réelle.

En ce qui concerne plus largement la communauté décisionnelle responsable du développement national, y compris les stratégies sectorielles telles que la santé, l'énergie et l'environnement, la nécessité d'améliorer le dialogue entre les responsables politiques, les praticiens et les chercheurs a été soulignée. L'objectif doit être de faire connaître le lien de cause à effet entre l'investissement dans la recherche et la réalisation d'objectifs sociaux et économiques plus grands, notamment l'application des Objectifs du Millénaire. Ce dialogue entre les communautés scientifique et politique peut être amélioré par divers moyens dont, entre autres :

- l'augmentation du niveau de discussion sur l'impact de la science dans la société au niveau des parlements nationaux, par exemple en stimulant les activités des commissions scientifiques et technologiques et en permettant aux chercheurs et scientifiques parlementaires de mieux communiquer avec les politiciens;
- l'augmentation de la participation des parties prenantes, y compris les responsables politiques mentionnés ci-dessus ainsi que les institutions d'application des secteurs (utilisateurs) public et privé, dans la conception de programmes de recherche ciblés afin de garantir qu'ils ne répondent pas seulement aux priorités scientifiques, mais aussi aux besoins sociaux et économiques tels que considérés par les bénéficiaires de ces programmes.
- 14. La nécessité d'améliorer et d'optimiser la diffusion des informations sur le rôle de la science et de la technologie dans l'application des programmes de développement nationaux a été soulignée. Il a été recommandé :
 - d'encourager le récit d'expériences afin de diffuser des informations sur les projets réussis impliquant des

- questions de développement, et d'utiliser ces récits pour générer des futurs investissements. À cet égard, il est nécessaire de souligner les liens entre un niveau d'éducation plus élevé et les progrès sociaux individuels afin de promouvoir une carrière scientifique.
- d'améliorer le rôle des « diffuseurs d'informations » en les considérant comme des organisations qui s'engagent à servir de canaux de communication entre les communautés de recherche et décisionnelle, et augmenter leurs capacités dans les domaines pertinents;
- que les détenteurs de programmes de niveau national et régional en Afrique et en Europe prennent des mesures pour garantir la publication à grande échelle des résultats des projets à financer, notamment en exigeant des chercheurs qu'ils prennent au sérieux leurs responsabilités de communication et en encourageant l'utilisation des technologies d'information et de communication pour diffuser les informations de recherche.

Perspectives

Il a été convenu de diffuser le plus possible les conclusions de cette conférence des parties prenantes afin que toutes les parties intéressées puissent en faire usage.

Le projet CAAST-Net vise à encourager les conférences des parties prenantes au niveau birégional (Afrique-Europe) et au niveau sous-régional (entre les communautés économiques régionales d'Europe et d'Afrique) en vue de mettre en place des forums de discussion ouverte entre les communautés d'actionnaires européennes et africaines intéressées. Le projet CAAST-Net accueille les propositions de sujets de discussion susceptibles d'avoir un impact sur l'amélioration de la coopération scientifique et technologique birégionale. Les propositions peuvent être adressées au consortium du projet. Veuillez contacter :

Jörn Sonnenburg

Bureau international du Ministère fédéral de l'éducation et de la recherche c/o German Aerospace Centre Allemagne

joern.sonnenburg@dlr.de Téléphone: +49 228 3821 450/1

Eric Mwangi

Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie

emwangi23@yahoo.com

Téléphone: +254 (20) 2241369



Ce rapport est un compte-rendu du projet CAAST-Net. CAAST-Net est un réseau investi dans la promotion de la coopération en Sciences & Technologie entre l'Europe et l'Afrique (www.caast-net.org), financé dans le cadre du programme spécifique CAPACITÉS du Septième programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et le développement technologique (FP7) régulé par l'Accord de Subvention 212625. Le consortium de partenaires du projet CAAST-Net qui englobe les structures nationales responsables de la coopération internationale en sciences et technologie entre l'Afrique sub-saharienne et l'Europe, promeut une coopération au bénéfice des deux régions.

En réaction à l'idée sous-jacente d'un consensus global impliquant que le potentiel productif en sciences et technologie est un pré-requis essentiel à la compétitivité économique, à un développement durable et à une réduction de la pauvreté, le projet CAAST-Net a été mis en place sur une plate-forme de haut niveau afin d'encourager une coopération internationale entre l'Europe et l'Afrique, l'objectif étant d'en retirer un bénéfice mutuel. Stimuler le dialogue politique entre les parties prenantes africaines et européennes reste l'une des activités clef du projet CAAST-Net.

Coordination du projet :

Dr Andrew J Cherry

CAAST-Net Coordinator
(On behalf of the UK's BIS / ISIU)
Association of Commonwealth Universities
Woburn House
20-24 Tavistock Square
London WC1H 9HF
United Kingdom
Téléphone: +44 (0)20 7380 6746
Email: a.cherry@acu.ac.uk

Dr Eric Mwangi

Ministère de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie Harambee Avenue PO Box 9853 00200 Nairobi Kenya

emwangi23@yahoo.com Téléphone: +254 (20) 2241369 Email: emwangi23@yahoo.com



http://www.caast-net.org